

# Les premières intentions de rapprochement sont exprimées

Par Anne Simonet - 27/11/2009

## La fusion des associations professionnelles est un souhait fort des pouvoirs publics La CCIF est favorable à l'existence d'une association regroupant les conseils en haut de bilan

Les associations professionnelles sont aujourd'hui trop nombreuses aux yeux des pouvoirs publics. On dénombre six associations de conseils en investissements financiers (CIF) et à peu près autant d'associations de conseil en gestion de patrimoine, sans compter les syndicats des courtiers d'assurance ou d'intermédiaires en opérations de banque. Le rapport de Bruno Deletré, soumis à consultation jusqu'à la fin du mois de décembre, le met en exergue en proposant le contrôle des conseils en investissements financiers, des courtiers d'assurances et des intermédiaires en opérations de banque aux associations agréées ayant atteint une taille critique. Un rapport de force existe déjà entre certaines associations, chacune d'elles estimant être la plus représentative de la profession. Ce sont les associations de petite taille qui risquent de devoir revoir leur modèle, ne pouvant pas répondre aux futures exigences de supervision (*L'Agefi Actifs* n°419, p. 4).

### Conseil en haut de bilan.

La Compagnie des conseillers en investissements financiers (CCIF) vient de choisir la voie de la spécialisation en annonçant, le 23 novembre dernier, qu'elle était favorable à un rapprochement des associations de CIF représentatives des conseils en haut de bilan. « *Il s'agirait de regrouper les conseils en finance d'entreprise au sein d'une seule association* », indique son président, Gilles de Courcel. Par ailleurs, face aux contestations de certains de ses adhérents, il souhaite que ces derniers ne soient plus obligés d'adopter le statut de CIF lorsqu'ils exercent à titre accessoire le conseil en investissements financiers dans la mesure où le code de déontologie le permet et est approuvé par une autorité publique. Ce souhait pourrait être entendu dans le cadre de la révision de la directive relative aux Marchés d'instruments financiers. Aujourd'hui, la CCIF et l'Association des analystes conseillers en investissements financiers (AACIF), émanation de la Société française des analystes financiers (Sfaf) sont les deux principales associations représentatives du conseil en haut de bilan. Le président de l'AACIF, Jean-René Griton, se dit, lui, « *favorable à un travail commun sur des problématiques techniques, comme la lutte contre le blanchiment. La volonté d'évolution de la CCIF portée par son président, si elle se concrétise, le permettra et nous nous en réjouissons* ». Reste également à convaincre les autres associations de CIF de l'intérêt de perdre une partie de leurs membres conseil en haut de bilan.

### Conseil en gestion de patrimoine.

Les associations de CGPI n'annonceront pas de rapprochement dans les prochains mois. Pour Jean-Pierre Rondeau, président de la CGPC-CIF, « *chaque association a ses spécificités, c'est pourquoi la constitution d'un conseil supérieur ne me semble pas une bonne chose même si elle vise la protection du titre de CGP* », faisant référence à la proposition de loi de Louis Giscard d'Estaing. Il est difficile de savoir si ce texte aboutira. « *Il devra être compatible avec les travaux législatifs en cours ayant trait aux contrôles des intermédiaires, ce qui suppose que le conseil supérieur ne soit pas en charge de la supervision* », souligne David Charlet, président de l'Anacofi-CIF.